



MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE
DE - OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

— Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit :

“ La Gazette Municipale ”
Bureau de Poste : 917 ou
42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

— Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit :

“ La Gazette Municipale ”
Hôtel de Ville, — Montréal.

— All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows :

“ The Municipal Gazette ”
Post Office Box : 917 or 42
Jacques-Cartier Square, Montreal.

All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows :

“ The Municipal Gazette ”
City Hall, — Montreal.
TELEPHONE MAIN 4240

Parait le lundi matin
Published every Monday
morning
Abonnements \$2 par an
Subscriptions \$2 a year
Payables d'avance
Payable in advance

DELIBERATIONS

COMMISSION SPECIALE DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 25 février.

Sont présents: Son Honneur le Maire J.-J.-E. Guerin. MM. les échevins L.-A. Lapointe, président, O'Connell, Robinson, Dandurand, Brodeur, Tétreau, Dubeau.

Assistent aussi à l'assemblée, MM. les échevins Prud'homme, Garceau, Clément, Turcot, Roux, Mayrand, Gauvin, Boyd, Leclaire, MM. L. J. Ethier, avocat en chef de la Cité, J. Pelletier, contrôleur et auditeur de la Cité, et J. Ainey, commissaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1.—M. Geo. Poliquin, président de l'Union des Débardeurs Syndiqués, se présente devant la Commission en rapport avec la requête soumise à la dernière séance au sujet de l'imposition d'une taxe sur les débardeurs étrangers. Il signale à la Commission le fait que des lois semblables existent dans plusieurs ports, entre autres à St-Jean, N. B.

Le secrétaire reçoit instruction de se procurer une copie de ces lois.

2.—Soumises des communications du Dr. J.-E. Laberge, O. Campeau, chef de police, J.-Hamilton Ferns, président du Bureau des Estimateurs, L.-A. Lefebvre, F.-X. Perras, greffier de la Cour du Recorder, au sujet des amendements à la charte.

Déposées sur le bureau.

3.—Soumis un extrait des minutes d'une assemblée du Bureau des Commissaires tenue le 24 février 1910, au sujet d'une offre de M. John A. Chisholm, de vendre à la Cité un bulletin de vote breveté.

Résolu: D'informer le Bureau des Commissaires qu'en vertu de la section 114 de la charte, le bulletin de vote pour les élections municipales doit être fait suivant la formule No 12 de ladite charte ou suivant toute autre formule que le Conseil peut choisir; et, par conséquent, si l'on trouve opportun de changer le bulletin de vote, le Conseil a toute l'autorité nécessaire pour faire ce changement.

4.—Une délégation de l'Association des Ingénieurs Stationnaires de la Province de Québec se présente devant la Commission et demande certains amendements à la loi concernant les chaudières à vapeur.

M. Ephrem Valiquette, représentant ladite Association, adresse la parole à la Commission à ce sujet et dépose devant elle une requête contenant les amendements suggérés.

Il est alors

SPECIAL COMMITTEE ON LEGISLATION

Report of meeting held on the 25th February.

Present: His Worship the Mayor J. J. E. Guerin, Ald. L. A. Lapointe, chairman, O'Connell, Robinson, Dandurand, Brodeur, Tétreau, Dubeau.

Ald. Prud'homme, Garceau, Clément, Turcot, Roux, Mayrand, Gauvin, Boyd, Leclaire, MM. L. J. Ethier, chief City attorney, J. Pelletier, City comptroller and auditor, and J. Ainey, commissioner, also attended the meeting.

The minutes of the last meeting were read and approved.

1.—Mr. Geo. Poliquin, chairman of the “Union des Débardeurs Syndiqués”, appeared before the Committee in connection with the petition submitted at the last meeting anent the levying of a tax on foreign longshoremen. He informed the Committee that similar legislation existed in several harbours and among others at St. John, N.B.

Instructions were given to the secretary to procure a copy of said laws.

2.—Submitted communications from Dr. J. E. Laberge, O. Campeau, chief of Police, J. Hamilton Ferns, chairman of the Assessors' office, L. A. Lefebvre, F. X. Perras, clerks of the Recorder's Court, anent amendments to the City charter.

Laid on the table.

3.—Submitted an extract from the minutes of a meeting of the Board of Commissioners held on the 24th of February 1910, anent an offer from Mr. John A. Chisholm to sell a patented ballot-paper.

Résolu: That the Board of Commissioners be informed that, in virtue of section 114 of the City charter, the ballot-paper for municipal elections may be drawn up according to form No 12 of said charter, or any other form as the Council may select, and therefore if it was deemed advisable to change the ballot-paper, the Council has full authority to do so.

4.—A delegation from the Stationery Engineers Association of the Province of Québec appeared before the Committee and applied for certain amendments to the law concerning boilers.

Mr. Ephrem Valiquette, on behalf of said Association, addressed the Committee in this connection and laid before them a petition containing the amendments suggested, it was then